



Remboursement de frais d'inscription

Par **gnilane**, le **20/06/2016** à **23:56**

Bonjour,rrnrJ'étais étudiante en 2e année, éducateur de jeunes enfants, dans une école privée. Suite à un nombre insuffisant d'ects on m'a viré en cour d'année. Toutefois j'ai payé mes frais d'inscription, payé sur une année, et récupérer au prorata de ce que j'ai déjà effectué.rnrnPouvez-vous m'aider a trouver des arguments pour les aider à me rembourser ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **21/06/2016** à **06:56**

Bonjour,rrnrLa première chose à faire est de relire le contrat que vous avez signé avec eux pour savoir ce qui est dit dans ce domaine. Sans ce contrat, nous, nous ne pouvons pas vous orienter.rnrnQu'appellez vous ectes ?

Par **morobar**, le **21/06/2016** à **09:35**

Bjr,rrnrSi je comprends bien, l'école a jugé vos résultats insuffisants et vous a renvoyé.rnrnSeul les dispositions de le conventions souscrite peuvent permettre de vous indiquer vos droits éventuels, qui peuvent être différents d'un prorata, en fait varier entre Zéro et la totalité.

Par **gnilane**, le **21/06/2016** à **20:08**

Je n'ai signé aucun contrat. Les ects est un systeme qui permet à l'etudiant de voir son diplome reconnu dans tous les pays de l'ue.

Par **morobar**, le **22/06/2016** à **08:54**

Je connais et vous avez forcément signé, sinon votre paiement s'apparente à du sponsoring ou mécénat.

Par **gnilane**, le **22/06/2016** à **12:23**

Je n'ai signé qu'une feuille d'inscription qui renseigne sur mon nom, prénom etc..... sinon une convention de stage qui donne des précisions sur les modalités de stage.